

Hydrocarbures—Loi

les objectifs exposés dans ce programme, mais le gouvernement précédent n'a pas voulu se rendre à nos vœux et à celles des travailleurs et des chefs d'entreprise.

Nous luttons contre un gouvernement libéral insensible qui parlait de justice tout en confisquant la propriété d'autrui. Nous vivions sous un régime qui promettait de meilleurs débouchés économiques, mais qui prenait des mesures préjudiciables aux investissements dans le secteur énergétique, réduisant ainsi des dizaines de milliers de travailleurs au chômage. Les libéraux ont parlé de la sécurité des approvisionnements, mais à coup de subventions plus que généreuses, dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, ils favorisaient le forage à même les deniers publics, mais non pas pour trouver du pétrole. Et le pire, monsieur le Président, c'est qu'ils ont imposé des taxes punitives qui décourageaient la production commerciale.

À la première occasion, les Canadiens ont rejeté les prétentions des libéraux qui parlaient d'équité, de possibilités et de sécurité de l'approvisionnement. Ils ont enduré pendant près de cinq ans un programme énergétique inflexible, une politique destructrice qui a été néfaste à plus d'un. Pour leur part, les progressistes conservateurs ont promis d'être justes et de respecter les lois du marché, message qui a plu aux Canadiens de toutes les régions. Ceux-ci voulaient du changement et ils ont donné au parti progressiste conservateur le mandat de redresser l'économie, de leur redonner du travail et de réunifier le pays déchiré par les conflits fédéraux-provinciaux.

À titre de consommateurs, nous reprochions au Programme énergétique national de réduire le revenu des particuliers à mesure que grimpeait le prix de l'essence. À Ottawa, notamment, le prix de l'essence ordinaire au plomb est passé de 29.3c. le litre en décembre 1980 à 51.5c. en octobre 1985, soit une hausse de 75 p. 100.

Comme le prix du pétrole brut est maintenant assujéti aux lois du marché, les consommateurs profitent de la baisse des prix qui se répercute graduellement dans l'ensemble du réseau. L'ancien gouvernement ne voulait pas de réduction parce que trop occupé à s'endetter. Le secteur pétrolier et gazier lui servait de vache à lait. Toutefois, une augmentation de 75 p. 100 du prix de l'essence ne permettait même pas de soutenir l'endettement massif des libéraux.

Grâce à la déréglementation conservatrice, les réductions dans le cours du pétrole brut, que les lois du marché permettent de temps à autre, atteignent les divers échelons du réseau, production, transport, raffinage et jusqu'à la pompe, pour le plus grand bien des consommateurs. La déréglementation du cours du pétrole brut ne représente qu'un élément de notre politique énergétique qui, en un peu plus d'un an seulement, s'est transformée de fond en comble sous l'effet de l'Accord de l'Atlantique, conclu en février 1985, de l'Accord de l'Ouest, conclu en mars 1985, de l'Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel, ainsi que le programme appelé L'énergie des régions pionnières canadiennes—un cadre d'investissement et de création d'emploi.

Le projet de loi sur les hydrocarbures illustre l'esprit de consultation et de collaboration qui caractérise notre politique énergétique. Le gouvernement comprend parfaitement le rôle que les ressources septentrionales et sous-marines jouent dans l'avenir économique et énergétique du Canada. Nous avons

compris le potentiel de ces richesses, mais nous avons aussi compris la nécessité de mettre en oeuvre de nouvelles politiques, des politiques qui favorisent le développement au lieu d'émousser l'initiative, des politiques qui remplacent les subventions de l'État par des investissements du privé; des politiques conçues dans un intérêt national plutôt que dans un but de nationalisation; des politiques qui respectent les droits des entreprises plutôt que de confisquer leurs biens; enfin des politiques fondées sur le principe de la collaboration et de la gestion partagée entre les deux ordres de gouvernement.

Le projet de loi sur les hydrocarbures répond à tous ces objectifs élevés. Il tient compte des impératifs du marché et de la concurrence internationale, il évite l'intervention massive de l'État tout en prenant en considération les intérêts régionaux. Cette attitude en matière de politique énergétique, qui se reflète également dans toutes les autres mesures que nous avons prises, est absolument essentielle aujourd'hui.

Comme les députés le savent, le secteur pétrolier vit des temps difficiles à cause de l'effondrement des prix du pétrole. Les bénéficiaires sont en chute libre, les projets de prospection et d'exploitation sont réévalués et oui, des emplois sont menacés. Le gouvernement se préoccupe de la situation. Le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé le 30 avril dernier un programme d'allègement fiscal conçu pour aider les petits producteurs à maintenir leurs liquidités et à poursuivre leurs activités à court terme. Les changements apportés à la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, ou encore aux revenus du gaz et du pétrole, incluaient une augmentation du crédit d'impôt aux petits producteurs, lequel passait de \$500,000 à 2 millions. Et pour les projets de Syncrude et des sables bitumineux de Suncor, le taux de la taxe est nul pour le reste de 1986. Ces mesures ajoutaient 175 millions aux concessions importantes annoncées dans l'Accord de l'Ouest l'an dernier. Elles s'ajoutent à l'allègement des redevances octroyé par le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement continuera de tenir compte de l'évolution des prix en consultation avec les provinces et l'industrie. Le gouvernement a voulu libérer celles-ci de tout impôt ou toute réglementation excessifs. Des mesures comme le projet de loi à l'étude et l'Accord de l'Ouest laissent les coudées franches aux entreprises qui pourront jouer leur véritable rôle, à savoir relever les défis et profiter des avantages du marché.

Le projet de loi fédéral sur les hydrocarbures relève un défi. Il reconnaît que la recherche et l'exploitation des gisements dans le Grand Nord et au large des côtes nécessitent de plus gros investissements et comportent de plus grands risques que dans les régions traditionnelles. Il vise à substituer aux dispositions de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada un ensemble de règles simplifiées et équitables visant à encourager la mise en valeur des ressources de nos terres domaniales. Le projet de loi fédéral sur les hydrocarbures va fournir un cadre juridique à l'Accord de l'Atlantique et aux accords qui pourraient intervenir entre le gouvernement du Canada et celui des provinces côtières et des territoires. Le projet de loi établit un ensemble équitable de règles de base pour la prospection, la mise en valeur et la production du pétrole et du gaz sur nos terres domaniales et au large de nos côtes. Grâce à ce projet de loi, le